

N°	5	8	6
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil dix-neuf,  Le mardi 2 avril 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL. Cette séance de conseil fait suite à l'absence de quorum, constatée le 26 mars dernier par Mme la Présidente.
- Opération sous mandat de restauration de la continuité écologique : les moulins de Beauchamps	Étaient présents ce jour : M. DECORDE, M. DEWAELE, Mme DUCROCQ, Mme LUCOT-AVRIL  Absents excusés : Mme BIZET, Mme BORGEO, Mme DAMIS-FRICOURT, Mme DE WAZIERS, M. GAUTIER, Mme LE VERN, M. LEJEUNE, Mme LORAND-PASQUIER, Mme NEAU, Mme SINEAU-PATRY, Mme TEMMERMANN.
DATE DE LA CONVOCATION :	<b><u>- Opération sous mandat de restauration de la continuité écologique : les moulins de Beauchamps</u></b> Sur la commune de Beauchamps se trouve un complexe hydraulique très important composé de 5 ouvrages appartenant à des propriétaires différents et avec des objectifs liés au patrimoine meunier différents. En 2018, l'Institution a porté, pour le compte de ces différents propriétaires, une étude hydraulique qui a permis de faire connaître les familles de solutions d'aménagement dont leurs sites pourraient faire l'objet. La première étape consiste à porter l'étude de maîtrise d'œuvre qui permettra d'aboutir à la définition précise des différents aménagements et en cas de poursuite du projet, d'assurer le suivi des travaux. Cette première étape dont l'enveloppe budgétaire est fixée à 130 000 euros HT peut être financée à 80% par l'agence de l'eau Seine Normandie et à 20% par le FEDER.
5 mars 2019	
NOMBRE DE DELEGUES :	
En exercice	15
Présents	4
Votants	4
	<i>Le conseil d'administration, à l'unanimité, habilite Mme la Présidente à :</i> - solliciter les subventions auprès des financeurs potentiels (Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Régional, FEDER...); - inscrire les montants en crédit et en débit au budget 2019 ; - autoriser Mme la Présidente à signer les conventions de mandat avec les 3 propriétaires ; - habiliter Mme la Présidente à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières concourant à la bonne réalisation de ces projets (demande loi sur l'eau, passation des marchés, choix des entreprises, lancement et suivi des marchés, engagement des dépenses, mandatements,...).

Date de publication et de transmission  
au représentant de l'Etat : 25/04/19  
Acte exécutoire le : 25/04/19  
la Présidente de l'Institution  
Virginie LUCOT-AVRIL

**INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
OISE / SEINE MARITIME / SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE**  
EPTB Bresle  
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE  
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56  
www.eptb-bresle.com

**Pour extrait conforme,  
la Présidente de l'Institution,  
Virginie LUCOT-AVRIL**  
**INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
OISE / SEINE MARITIME / SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE**  
EPTB Bresle  
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE  
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56  
www.eptb-bresle.com